

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, Rouen, le 9 janvier 2026, 19h

Où en est-on dans les forêts publiques Normandes après le passage de Gorette ?

La tempête Gorette a parcouru une partie de la Normandie dans la soirée du 8 janvier et la nuit qui a suivi. Les forestiers de l'ONF continuent le travail d'état des lieux et de travaux de sécurisation. Globalement les peuplements n'ont pas été trop impactés, mais dans de nombreux secteurs, l'espace dédié au public n'est pas complètement sécurisé, notamment pour les départements de la Manche, du Calvados et de la Seine-Maritime.

Premier bilan, par département, au 9 janvier, sur les dégâts en forêts et les recommandations pour le public.

Calvados :

Les dégâts sont épars dans les peuplements mais des espaces dédiés à l'accueil du public sont à dégager et restent dangereux. Par ailleurs certaines forêts communales, comme Grimbosq, Saint-Germain le Vasson, Falaise et du secteur du Pays d'Auge restent à évaluer.

>> Usagers des forêts : quel comportement je dois adopter ?

Le vent est encore un peu présent, avec des arbres qui peuvent finir de tomber. Tous les espaces publics ne sont pas dégagés, voire des forêts restent à évaluer en terme de sécurité.

Aussi, l'arrêté préfectoral de fermeture reste maintenu jusqu'à nouvel ordre. Il est interdit au public de pénétrer les forêts. Seules les routes publiques de transit sont ouvertes pour effectuer des traversées.

Eure :

Les forêts publiques de ce département ont été épargnées, avec seulement quelques dégâts épars.

>> Usagers des forêts : quel comportement je dois adopter ?

Le public peut pratiquer la forêt selon les règles d'usage habituelles.

Mais l'ONF appelle néanmoins à la plus grande vigilance. Après le passage d'une tempête ou fort coup de vent, **les risques de chutes d'arbres et de branches sont réels pendant encore quelques jours.** En effet, les arbres ne tombent pas qu'au moment le plus fort du coup de vent. Ceux qui ont été fragilisés peuvent chuter par la suite, tout comme les branches cassées restées en suspension, ou des arbres encroués, à demi-tombés.

Manche :

Pour la plupart des forêts du centre et sud Manche, les dégâts sont épars dans les peuplements, mais des espaces dédiés à l'accueil du public sont à dégager et restent dangereux.

Le secteur Cotentin, notamment les forêts des Pieux et de Flamanville, a été touché de façon plus importante avec plusieurs centaines de m³ à terre. L'état des lieux est en cours et reste à affiner.

>> Usagers des forêts : quel comportement je dois adopter ?

Le vent est encore un peu présent, avec des arbres qui peuvent finir de tomber. Tous les espaces publics ne sont pas dégagés.

Aussi, l'arrêté préfectoral de fermeture reste maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Il est interdit au public de pénétrer les forêts. Seules les routes publiques de transit sont ouvertes pour effectuer des traversées.

Orne :

Les dégâts sont épars dans les peuplements. Les quelques routes forestières ouvertes à la circulation publique qui étaient bloquées par des arbres ont été dégagées. Le parcours santé d'Ecouves est en cours de sécurisation.

>> Usagers des forêts : quel comportement je dois adopter ?

L'interdiction de pénétrer donnée par arrêté préfectoral est levée comme prévu ce soir à 20 h.

Le parcours santé en forêt domaniale d'Ecouves est fermé le temps de sa sécurisation.

Le public peut pratiquer la forêt selon les règles d'usage habituelles.

Mais l'ONF appelle néanmoins à la plus grande vigilance. Après le passage d'une tempête ou fort coup de vent, **les risques de chutes d'arbres et de branches sont réels pendant encore quelques jours.** En effet, les arbres ne tombent pas qu'au moment le plus fort du coup de vent. Ceux qui ont été fragilisés peuvent chuter par la suite, tout comme les branches cassées restées en suspension, ou des arbres encroués, à demi-tombés.

Seine-Maritime :

Les dégâts sont épars dans les peuplements. Certaines routes forestières habituellement ouvertes à la circulation publique sont encore bloquées et en cours de dégagement, ainsi que certains sites dédiés à l'accueil du public.

>> Usagers des forêts : quel comportement je dois adopter ?

L'arrêté préfectoral de fermeture des forêts pendant le passage de Gorette a été levé à 18h le 09/01.

L'ONF déconseille l'accès aux forêts domaniales dans les prochains jours, et invite le public à être extrêmement prudent compte tenu des sécurisations restant à finaliser sur certains secteurs.

Une fois les dernières sécurisations finalisées, la vigilance restera de mise sur tout l'espace forestier. Après le passage d'une tempête ou fort coup de vent, **les risques de chutes d'arbres et de branches sont réels pendant encore quelques jours.** En effet, les arbres ne tombent pas qu'au moment le plus fort du coup de vent. Ceux qui ont été fragilisés peuvent chuter par la suite, tout comme les branches cassées restées en suspension, ou des arbres encroués, à demi-tombés.

A propos de l'ONF



Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.